

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
10/1/15
DOSSIER N°5933**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2023 CENTRE
DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Jacques LOZACH
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Marie-Christine BUNLON
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Thierry GAILLARD
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Patrice MORANCAIS à Jérémie SAUTY
Renée NICOUX à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Hélène FAIVRE
Marie-Thérèse VIALLE à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2023 CENTRE
DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des*

Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2023-10/1/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

De voter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2023 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille :

Dépenses d'exploitation	Pour mémoire BP + BS 2023	DM n° 2	Total BP + BS + DM n° 2
Groupe 1 (charges courantes)	215 675,00 €	-	215 675,00 €
Groupe 2 (personnel)	2 339 520,90 €	+ 42 326,27 €	2 381 847,17 €
Groupe 3 (charges de structure)	299 586,19 €	-	299 586,19 €
TOTAL	2 854 782,09 €	+ 42 326,27 €	2 897 108,36 €
Recettes d'exploitation	Pour mémoire BP + BS 2023	DM n° 2	Total BP + BS + DM n° 2
Groupe 1 (tarification)	2 750 431,47 €	-	2 750 431,47 €
Groupe 2 (autres produits)	9 000,00 €	+ 42 326,27 €	9 422 326,27 €
Groupe 3 (cessions et except)	-	-	-
002 Reprise de résultat	95 350,62 €	-	95 350,62 €
TOTAL	2 854 782,09 €	+ 42 326,27 €	2 897 108,36 €
Dépenses d'investissement	Pour mémoire BP + BS 2023	DM n° 2	Total BP + BS + DM n° 2
16 Emprunt et dettes	7 666,68 €	-	7 666,68 €
20 Immos incorporelles	-	-	-
21 Immos corporelles	119 454,54 €	-	119 454,54 €
003 Excédent prévisionnel Inv	584 123,17 €	-	584 123,17 €
TOTAL	711 244,39 €	0 €	711 244,39 €
Recettes d'investissement	Pour mémoire BP + BS 2023	DM n° 2	Total BP + BS + DM n° 2
10 Dotations, fonds divers	6 000,00 €	-	6 000,00 €
28 Amortissements des immos	121 121,22 €	-	121 121,22 €
001 Reprise de résultat	584 123,17 €	-	584 123,17 €
TOTAL	711 244,39 €	0 €	711 244,39 €

Le détail exhaustif des mouvements introduits à l'intérieur de chaque chapitre figure dans l'annexe de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

251244
Publié sur www.creuse.fr le 26/10/2023

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20231012-DM2_CDEF_23-BF